



# PRÉFET DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 8 août 2025

### **Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé en niveau de **VIGILANCE ORANGE** « Canicule »**

Au vu de l'intensification des conditions météorologiques, Météo France va placer le département des Alpes-de-Haute-Provence en **vigilance canicule ORANGE à partir du samedi 9 août 2025 – 12h00.**

Les températures maximales sont en hausse de 1 à 3°C et se situeront entre 37 et 39°C particulièrement à l'ouest du département. Elles sont un ton en dessous, autour de 32 à 35 °C, sur l'est du département. Les fortes chaleurs auront tendance à s'accroître et à s'étendre les jours suivants.

Les acteurs qui contribuent à la gestion sanitaire des vagues de chaleur (Agence régionale de santé, services de l'État, collectivités territoriales, services de secours, professionnels de santé, associations...) restent vigilants à l'évolution de la situation.

Une attention particulière est portée aux personnes fragiles ou vulnérables : personnes âgées, femmes enceintes, nourrissons, personnes en situation de précarité ou encore travailleurs exposés à la chaleur.

**Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence invite chacun à adopter les bons réflexes :**

#### **> Recommandations générales en cas de fortes chaleurs**

- **boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif**, sauf s'il y a contre-indication médicale ;
- éviter les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine (café, thé, cola) ou très sucrées, car ces liquides font perdre des fluides corporels nécessaires à la résistance à la chaleur ;
- s'installer si possible dans un endroit frais, à l'air climatisé ou à l'ombre ;
- éviter les activités et les exercices intenses à l'extérieur ;
- se protéger du soleil, porter des vêtements légers, de préférence de couleur pâle, et un chapeau, prendre une douche ou un bain à l'eau fraîche ;
- si possible se munir d'un climatiseur pour rafraîchir le logement, ou passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé pour aider le corps à contrôler sa température ;
- penser aussi à prendre des nouvelles de votre entourage en particulier des personnes âgées ;
- en présence d'une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appeler immédiatement le 15.

#### **> Recommandations en fonction des situations particulières**

**Pour les personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques :**

- mouiller sa peau plusieurs fois dans la journée ;
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes ;

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture  
8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex

- passer plusieurs heures dans un endroit frais ;
- manger normalement et boire environ 1,5 l d'eau par jour ;
- consulter son médecin traitant afin de vérifier si les médicaments augmentent les risques en cas de chaleur accablante et demander les conseils à suivre ;
- donner régulièrement des nouvelles à son entourage et si l'on ne se sent pas bien, lui demander de l'aide ou appeler le 15.

#### **Pour les jeunes enfants :**

- prévoir une alimentation liquide suffisante ;
- leur faire porter des vêtements légers ;
- ne jamais les laisser seuls dans une voiture avec les fenêtres fermées.

#### **Pour les travailleurs exposés dans le cadre de leur profession :**

- boire de l'eau abondamment tout au long de la journée et se protéger la peau du soleil,
- envisager des aménagements du temps de travail avec votre équipe.

### **> Informations complémentaires**

#### **Adresses utiles :**

Site de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Site du ministère des solidarités et de la santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

Site de Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Site de l'Institut national de prévention et de l'éducation pour la santé :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr>

Site de l'Institut de veille sanitaire : <http://invs.santepubliquefrance.fr>

Site des ARS : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

Site du Ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/chaleur-et-canicule-au-travail-les-precautions-a-prendre>

Ces recommandations pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

#### **Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex